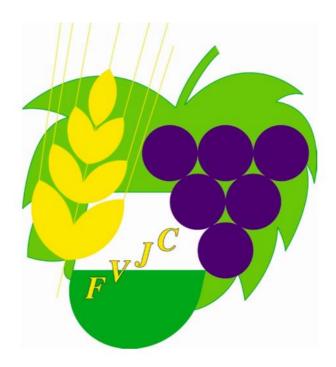
Règlement sport Camp de Ski FVJC

Commission de Ski 2013



Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes



Tables des matières

DISPOSITIONS GENERALES	3
SLALOMS GEANT, SPECIAL ET SNOWBOARD	
COURSE DE FOND	
CONCOURS PAR EQUIPES	



DISPOSITIONS GENERALES

1 ORGANISATION

Le camp à ski comprend :

- a. des concours individuels :
 - Slalom géant en ski alpin ou en snowboard
 - Slalom spécial en ski alpin
 - Course de fond
- b. un concours par équipe :
 - Relais de fond : course de fond sous forme d'un relais de trois coureurs.

2 CONDITIONS METEOROLOGIQUES

En cas de mauvaises conditions météorologiques, la commission de ski se réserve le droit de remplacer les épreuves du camp à ski par d'autres activités sportives.

3 PARTICIPANTS

Tous les membres individuels de la FVJC et les équipes de sociétés fédérées peuvent participer aux concours à l'exclusion de la commission de ski et du membre délégué du Bureau.

Les membres individuels sont définis aux articles 15 à 18 des statuts de la FVJC.

Les fédérés répondant aux qualifications suivantes sont seuls admis à concourir avec une équipe de société :

- Être inscrits sur l'état nominatif d'une société de l'année en cours
- Être âgés de 35 ans au plus.

Un non-membre de la FVJC peut participer aux concours à condition d'être admis comme membre individuel défini aux articles 15 à 18 des statuts de la FVJC. L'admission se fait par paiement de la cotisation annuelle.

4 INSCRIPTION

L'inscription se fait :

- Via le portail inscription sur www.fvjc.ch où
- Par l'envoi du bulletin d'inscription paraît au minimum une fois dans La Jeunesse vaudoise.

Le délai d'inscription est fixé chaque année par la commission de ski.

Une seule inscription est possible pour la course du slalom géant (ski alpin ou snowboard).

L'inscription pour la course relais peut se faire sur place.

La commission peut limiter le nombre de participants ; Les inscriptions se font alors dans l'ordre de leur arrivée.

5 FINANCE D'INSCRIPTION

Chaque participant s'acquitte d'une finance d'inscription selon un tarif ratifié chaque année par le Comité Central d'entente avec la commission de ski et la société organisatrice.



6 CAHIER DES CHARGES

Un cahier des charges doit être établi pour chaque discipline par la commission de ski. Il est approuvé par le Comité Central.

Le cahier des charges détermine les prestations, les installations et les emplacements nécessaires.

7 CLASSEMENT

Les concours individuels et par équipes comprennent un classement filles et un classement garçons. Chaque concurrent est classé en fonction de son temps.

8 TENUE

Ski/snowboard: Tenue de ski obligatoire, à savoir pantalon et veste ou pull à longues manches. Ski de fond: Tenue de sport obligatoire, à savoir pantalon et pull à longues manches. Selon conditions météo, possibilité d'avoir un pull à manches courtes.

9 CLASSEMENT SKI

Le premier de chaque classement touche un challenge et une couronne, le deuxième reçoit une double palme, les quatre suivants une palme.

SLALOMS GEANT, SPECIAL ET SNOWBOARD

10 PISTE

La commission de ski détermine le nombre de portes du slalom géant, le placement des portes et la longueur de la piste en fonction des difficultés et des dangers du terrain.

II en va de même pour le snowboard.

Le slalom spécial compte entre vingt et quarante portes.

11 ORDRE DE DEPART

A la fin du délai d'inscription, la commission de ski procède au tirage au sort des dossards dans l'ordre suivant :

- Les coureurs placés dans les quinze premiers de l'année précédente ainsi que le premier de la liste d'inscriptions de chaque société participante ;
- Les participants au combiné;
- Les filles ;
- Les autres participants.

Un dossard indiquant son numéro de départ est remis à chaque participant.

Les coureurs partent les uns après les autres selon un intervalle de temps fixé par la commission de ski.

12 DISQUALIFICATION

Le concurrent est disqualifié s'il :

- Passe entre les portes lors des reconnaissances,
- Ne porte pas son dossard d'une manière visible,
- Manque une porte,
- Ne respecte pas les statuts et règlements de la FVJC.



COURSE DE FOND

13 PISTE

La piste, d'une longueur de 3 à 6 km, sous forme de circuit, est damée et balisée à l'avance. Une trace est exigée, sauf au départ et à l'arrivée où la piste doit être préparée sur une longueur et une largeur suffisante.

14 MATERIEL

Chaque participant peut choisir librement son matériel.

En cas de bris de skis, le concurrent peut les changer pendant la course.

15 STYLE

Le style est libre.

16 CONCOURS

La course de fond se déroule sous forme de course contre la montre.

17 ORDRE DE DEPART

A la fin du délai d'inscription, la commission de ski procède au tirage au sort des dossards dans l'ordre de départ suivant :

- Les filles,
- Les garçons ne figurant pas dans les quinze premiers de l'année précédente ni dans les premiers de liste d'inscriptions de chaque société,
- Les garçons figurant parmi les quinze premiers de l'année précédente ainsi que le premier de la liste d'inscriptions.

Un dossard indiquant son numéro de départ est remis à chaque participant.

Les coureurs partent les uns après les autres selon un intervalle de temps fixé par la commission de ski.

18 DEPASSEMENT

Lorsque, sur la piste, un coureur veut en dépasser un autre, il crie : "Piste!'. A ce mot, le coureur doit sortir de sa trace et le laisser passer.

19 DISQUALIFICATION

Une disqualification sera prononcée si un coureur :

- Ne suit pas le parcours imposé,
- Refuse de céder le passage,
- Est aidé par un tiers,
- Ne respecte pas les statuts et règlements de la FVJC.



CONCOURS PAR EQUIPES

20 DEROULEMENT

La course de fond par équipes se déroule sous forme d'un relais de trois coureurs différents parcourant chacun une distance de 2 à 4 km.

20 Skis

Le choix des skis est libre.

21 STYLE

Le style est libre.

22 DEPART

Toutes les équipes partent en même temps et sur une même ligne.

23 RELAIS

Le relais s'effectue en touchant de la main le prochain relayeur dans la zone signalisée de 30 m.

24 DEPASSEMENT

Lorsque, sur la piste, un coureur veut en dépasser un autre, il crie : "Piste !". A ce mot, le coureur doit sortir de sa trace et le laisser passer.

25 DISQUALIFICATION

Une équipe est disqualifiée si un coureur :

- Ne suit pas le parcours imposé,
- Refuse de laisser le passage,
- Est aidé par un tiers,
- Effectue un relais irrégulier,
- Ne respecte pas les statuts et règlements de la FVJC.